

L'essentiel de Crédit-Bail Mobilier⁽¹⁾

Avec le crédit-bail mobilier, vous bénéficiez d'un financement locatif à hauteur de 100 % du prix TTC d'un bien d'équipement à usage professionnel assorti d'une promesse de vente à l'issue du contrat pour un montant déterminé dès l'origine.

SOUSCRIPTEURS	Professionnels (personnes physiques ou morales de droit privé), agriculteurs, associations.
TYPE DE CRÉDIT	Le crédit-bail est un produit de financement par lequel une entreprise (bailleur) acquiert, sur la demande d'un client (locataire), la propriété de biens d'équipement mobiliers à usage professionnel, en vue de les donner en location à ce dernier pour une durée déterminée et ce, en contrepartie de redevances ou de loyers. Le client choisit la marque, le modèle et le fournisseur du bien. En fin de contrat, le client peut devenir propriétaire des équipements moyennant le paiement d'une option d'achat connue dès l'origine, ou bien restituer les équipements et éventuellement solliciter un nouveau financement pour disposer d'un équipement plus récent.
OBJET DU FINANCEMENT	Le crédit-bail permet de financer tous les équipements mobiliers à usage professionnel, y compris le matériel agricole.
MONTANT	A partir de 5 000 € HT.
DURÉE	De 3 à 7 ans.
VALEUR RÉSIDUELLE	Elle représente en général de 1 % à 5 % du prix TTC de l'équipement, il s'agit de l'option d'achat.
TARIFICATION	Des frais de dossier et de formalités sont prélevés en même temps que le 1 ^{er} loyer.
ÉCHÉANCES	Elles prennent la forme de loyers fixes, payables d'avance, de périodicité mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle. Le client a la possibilité d'intégrer un 1 ^{er} loyer majoré.
ASSURANCES⁽²⁾	Assurance Décès Invalidité (ADI) avec ou sans ITT (Incapacité Temporaire de Travail) à hauteur de 100 % du montant du financement sur la personne du chef d'entreprise (et le cas échéant des associés). L'assurance bris de machine couvre les dommages matériels causés aux biens assurés. L'assurance perte financière est dédiée au matériel roulant en complément d'une assurance dommages et responsabilité civile.



Bon à savoir

SOUPLESSE	Vous pouvez choisir un montage sur mesure (profil des loyers, durée, périodicité, option d'achat), bénéficier d'une gestion adaptée aux modalités des règlements fournisseurs (acompte, délais négociés, importation, etc.).
SÉCURITÉ	Les assurances associées à votre crédit-bail sont spécifiques à ce type de financement. Elles couvrent le différentiel entre la valeur marché de l'équipement et l'encours de crédit-bail. Avec l'assurance bris de machine, l'erreur humaine est garantie.
COMPTABILISATION	Les loyers sont déductibles du résultat imposable, selon les règles fiscales en vigueur. Pas de nouvelle immobilisation enregistrée à l'actif du bilan. Pas d'inscription de dette au passif.

Retrouvez l'ensemble des conditions financières et caractéristiques du financement (montant, durée du contrat, montant du matériel, montant des loyers, frais, etc.) dans le contrat de crédit-bail.

(1) Offre réservée aux professionnels et agriculteurs sous réserve d'étude et d'acceptation définitive de votre dossier par votre Caisse régionale et Lixxbail. Les limites et les conditions sont indiquées au contrat.

(2) Le contrat d'assurance décès-invalidité est assuré par CACI Life Ltd, Société d'assurance de droit irlandais dont le siège social est établi à Beaux Lane House, MercerStreet Lower, Dublin 2, Irlande.

Le contrat d'assurance bris de machine est souscrit auprès de COVEA Fleet - Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 124 697 054 Euros – RCS Nanterre n° B 378 716 419 Siège social : 19-21 allées de l'Europe – 92616 CLICHY CEDEX - Entreprise régie par le Code des Assurances Soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Régulation (ACPR) - 4 Place de Budapest, CS 92459 - 75436 PARIS..

Le contrat d'assurance perte financière est souscrit auprès de COVEA Fleet, Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital

de 27 762 189 euros immatriculé au RCS du Mans B 342 815 339 – 160 rue Henri Champion – 72045 LE MANS Cedex 1 – Entreprise régie par le Code des Assurances Soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Régulation (ACPR) -4 Place de Budapest, CS 92459 - 75436 PARIS

Courtier : Lixxcourtage – 12 Place des Etats-Unis, 92120 Montrouge – Société par Actions Simplifiée au capital de 76 610 € - RCS Nanterre 397 704 917 et ORIAS 07 030 218. LIXXCOURTAGE est une société du groupe Crédit Agricole SA non soumise à une obligation contractuelle exclusive qui peut fournir sur demande les noms des sociétés d'assurances avec lesquelles elle travaille.



Crédit Agricole Leasing & Factoring - Société Anonyme au capital de 195 257 220 € - 692 029 457 RCS Nanterre. Siège social : 12 Place des Etats-Unis, 92120 Montrouge
Lixxbail - Société Anonyme au capital de 69 277 663,23 € - 682 039 078 RCS Nanterre Siège social 12 Place des Etats-Unis, 92120 Montrouge - Société agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Régulation

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE CENTRE FRANCE - Société coopérative à capital variable agréée en qualité d'établissement de crédit. Siège social : 1 Avenue de la Libération – 63045 Clermont Ferrand Cedex 9 - SIREN 445 200 488 RCS Clermont Ferrand – Société de courtage d'assurance inscrite au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 023 162. Découvrez notre politique de protection des données personnelles sur notre site internet www.credit-agricole.fr/ca-centrefrance ou en agences. Identifiant CITEO FR 234313_03YEFQ. Document non contractuel - Informations valables au 17/01/2023, susceptibles d'évolutions.